



PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2020

SALLE DES MARIAGES

A 18 HEURES

Le 22 septembre, les membres du Conseil Municipal de la Ville de PEZENAS se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Armand RIVIERE, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs RIVIERE Armand ó SACCUCCI Rachel ó BOURGAIN Manuel ó MIALON Aurélie ó VIVARES Robert ó GUIRAUD Thomas ó DEMOULIN Danièle ó VERDEIL René ó VICENTE Nicole ó DELBAC Patrick ó AZEMAR Danièle ó BOUSQUET Jean-Marie ó CHASSAGNE Marie-Hélène ó CASTINEIRA Gilbert ó CIET Katia ó BALLESTERO Marie ó MOUTOU Xavier ó DOS SANTOS Cécile ó SUTRA DE GERMA Anne ó BENTAHAR Nadia ó BLANC Benoit ó FORME Valérie ó CAUSSE Florent ó SANTANA Myriam ó VERTICIONNE Kevin

Absents excusés : Madame GARCIN-SAUDO Julie, Messieurs LOPEZ Georges, CASTILLO François, VOGEL SINGER Alain

Procurations : Madame GARCIN-SAUDO Julie à Monsieur RIVIERE Armand, Monsieur LOPEZ Georges à Madame SACCUCCI Rachel, Monsieur CASTILLO François à Monsieur BOURGAIN Manuel, Monsieur VOGEL-SINGER Alain à Madame FORME Valérie.

A 18 Heures 02, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire « Bonjour à toutes et à tous puisqu'on ne peut pas le faire individuellement en se serrant les mains ou autre, je le fais oralement. Kevin je te propose de faire l'appel pour commencer. »

Après l'appel Monsieur le Maire reprend « Merci. Il y aura, mais nous le verrons après, une question diverse à rajouter par rapport à un groupement de commandes avec le Centre de Gestion. Elle vous sera distribuée et on vous l'expliquera, mais je préférerais vous le dire en début de séance. Puisqu'il y a une question relative aux travaux de la piscine intercommunale, de l'Espace Aquatique intercommunal, et que le projet n'avait pas forcément été présenté en conseil municipal depuis sa validation par les services, enfin, par le conseil communautaire, on a proposé à Monsieur BOURDEL, Monsieur HIVAIN et Monsieur DIETRICH de l'agglomération de pouvoir vous faire une présentation de ce projet et éventuellement de répondre aux questions s'il y en avait, enfin, la réponse sera évidemment collective. Mais ça nous paraissait bien qu'avant de voter chacun puisse avoir le même niveau d'information. Donc je vous laisse prendre la parole. »

AFFAIRES GENERALES

Information au Conseil Municipal : Présentation du projet de réfection de la piscine intercommunale de Pézenas.

Monsieur BOURDEL, Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée « Bien merci Monsieur le Maire et bonsoir à toutes et tous. Donc pour ceux qui ne me connaissent pas : Christophe BOURDEL, donc Directeur Général des Services de l'agglomération Hérault Méditerranée. Et donc à côté de moi Yannick HIVIN, donc qui est le Directeur Général des Services de la Ville d'Agde et en charge de toute l'expertise sur la partie aquatique sur ce dossier de centre aquatique de Pézenas puisque il avait dans ses fonctions précédentes, il aura toujours en tant que DGS de la Ville d'Agde, en charge le centre aquatique d'Agde et le centre aquatique de Pézenas actuel, puisque vous savez qu'il y a eu une convention de délégation de gestion entre l'agglomération et la Ville d'Agde pour l'exploitation de ces équipements aquatiques. Et Jean-Marc DIETRICH, donc Directeur Général Adjoint des Services de l'agglomération en charge des services techniques, qui aura la charge de suivre dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage d'agglomération le projet et le chantier qui va d'ailleurs démarrer très prochainement. Donc, avant de laisser la parole à Yannick HIVIN qui vous fera la présentation sur le, excusez-moi, sur le dossier donc simplement rappeler que c'est donc un équipement qui a fait l'objet donc d'un débat et d'un vote en conseil d'agglomération en 2019. Donc dans le cadre d'un marché un peu particulier puisque c'est un marché global de performance donc une procédure qui a été choisie qui est un peu particulière qui met à la charge d'un groupement qui a été retenu à la fois la conception, la réalisation et la maintenance sur une durée donc de 5 ans de l'équipement. Donc voilà, donc qui met à la charge de l'opérateur du groupement retenu un niveau de performance requis donc qu'on sera en mesure derrière de contrôler et donc pour être, j'allais dire, certains d'efficacité et notamment sur la partie énergétique de l'équipement. C'est un projet, c'est un projet important puisque financièrement donc c'est un budget qui est aux alentours de 10 millions d'euros. Donc sur lequel on est en train de rechercher activement tous les cofinancements pour pouvoir boucler ce plan de financement dans les meilleurs délais. On a quand même plutôt des bonnes nouvelles en ce moment notamment aussi dans le cadre du plan de relance de l'Etat puisque l'Etat est demandeur de projets qui s'inscrivent dans ce cadre-là et qui sont des projets qu'on pourrait qualifier de matures donc prêts à démarrer et c'est le cas de la piscine du centre aquatique de Pézenas. Donc on a, on est plutôt optimiste par rapport aux financements et aux cofinancements par les partenaires que sont l'Etat, le Département, la Région voire l'Europe sur la partie d'alimentation avec l'eau chaude

pour l'alimentation énergétique de l'équipement. Et donc on est maintenant dans une phase de démarrage des travaux puisque le permis de démolir et le permis de construire ont été accordés. Donc, et ça bon on vous le précisera et on répondra bien évidemment volontiers aux questions sur tous les aspects du dossier quand on, et j'espère qu'on pourra amener des réponses que vous attendez par rapport à ce dossier. »

Monsieur HIVIN, Directeur Général des Services de la Ville d'Agde « Bonsoir à tous. Je vais vous présenter les fonctionnalités à travers notamment les, un diaporama qui vous démontrera l'ensemble de ce qui a été prévu sur ce futur centre aquatique avec notamment des nouveautés qui nous semblaient être très importantes et qui vont nous permettre d'agrandir l'offre aux piscénois et à l'ensemble vraiment complémentaire à l'échelle de notre territoire. Ce plan global de masse vous montre dans un premier temps le périmètre qui a été choisi donc à travers l'avenue de Plaisance et l'avenue Paul Vidal de la Blache qui est là, donc avec notamment la prise en compte de la maison ici du gardien, que l'on avait des gymnases et du stade, qui a été récupérée et puis un espace stationnement qui sera prévu, donc à ces fins-là, sur lequel les modalités de gestion n'ont pas encore été déterminées mais c'est une emprise qui est prévue avec stationnement, du stationnement électrique entre autres. Je vais rentrer un peu plus dans le détail ensuite du bâtiment mais c'est un bâtiment sur lequel on a une volonté était de reprendre initialement de ne pas toucher aux bassins existants extérieurs, avec cet élément-là. Simplement sur le bassin extérieur ce que je peux vous dire c'est qu'on réduit la profondeur, puisqu'on avait une profondeur à un peu plus de 3 mètres. On réduit à 2,40 mètres, notamment, et puis un revêtement inox qui sera prévu. C'est de l'inox revêtu pour garantir notamment toutes les fuites que l'on pourrait avoir et devoir une étanchéité totale et un confort pour le baigneur qui sera accrue. Là, le bâtiment va être à partir de demain complètement à la démolition va démarrer, de ce bâtiment, et va être reconstruit donc en protection du bassin extérieur c'est-à-dire en reprenant une emprise totale qui va être là ici, avec les éléments techniques, voilà sur cette partie bâtiment. Donc on va y rentrer un peu plus, de manière un peu plus précise maintenant. Les grandes fonctionnalités, nous sommes, donc ce que je vous disais, on a conservé le bassin donc de 25 par 12,50 mètres qui reste un bassin de compétition extérieur qui permettra de continuer à effectuer des compétitions de natation de niveau régional et également de la natation synchronisée. Donc ça c'était l'élément de départ. On a un élément qui est, ce que l'on appelle une splash pad : c'est une grande zone qui fait 70 m² pour les enfants avec des jets d'eau, tout des espaces très humides, mais qui permet notamment aux plus jeunes de s'amuser, qui est un espace de loisir important que l'on a souhaité. Et puis l'espace intérieur avec un bassin qui est de 20 par 10 et une pataugeoire. Ces bassins, contrairement à ce que l'on avait précédemment, vont pouvoir fonctionner toute l'année. Donc, jusqu'alors en saison estivale nous n'avions que le bassin extérieur. Là maintenant nous aurons toute l'année le fonctionnement de l'ensemble des différents bassins. Ce qui permettra avec des systèmes que vous voyez là de portes, de grandes baies vitrées, en période estivale on pourra naviguer entre les deux bassins. Avant de passer sur les images, ce qui a pu faire débat et j'anticipe sur de potentielles questions, c'est la dimension du bassin intérieur. Aujourd'hui à travers, la volonté c'était de répondre à des objectifs pédagogiques, dans un premier temps, et sportifs. L'objectif sportif, on y répondait en gardant le bassin 25 par 12,50 qui restait un bassin de compétition régionale, ce qui était important. Et l'objectif pédagogique permettait de répondre, à travers un bassin 20 par 10, notamment, de pouvoir accueillir en simultané deux classes, donc dans un même temps. Ce qui, jusqu'alors, on ne pouvait accueillir qu'une seule classe avec notamment un bassin inox qui permettra avec différentes réservations de séparer le bassin en quatre zones, et quatre zones pédagogiques, et devoir un projet pédagogique qui soit commun à l'échelle du territoire entre l'Archipel et Pézenas. L'Archipel à Agde et Pézenas. Donc c'était un enjeu à l'échelle du territoire qui était très important. Il est, les questions sont venues : « Pourquoi pas un bassin de 25 m ? ». C'est vrai qu'on avait cette, on aurait pu avoir cette possibilité mais qui occasionnait des coûts supplémentaires non négligeables et notamment un aménagement qui était encore différent parce, avec des coûts supplémentaires, la volonté aurait été de pouvoir labelliser ce bassin intérieur, et la labellisation d'un bassin intérieur signifiait devoir un espace de gradins et donc on arrivait à un coût supplémentaire qui était de plus d'un million d'euros. Donc après, les élus ont fait aussi un choix par rapport à ces éléments financiers qui étaient très importants. Donc là on répond aux objectifs pédagogiques avec ce bassin intérieur 20 par 10, une pataugeoire qui permettra aux maternelles, qui est une grande pataugeoire, de faire une première familiarisation avec le milieu aquatique et dans un second temps de passer sur ce bassin-là. Ce bassin-là sera aussi divisé en deux parties en termes de profondeur pour pouvoir accueillir des activités paraaquatiques de type aquagym, aquabike et tout ce que l'on peut être amené à dispenser, que l'on a par exemple sur l'Archipel qui plait énormément au public. Donc et avec une profondeur dans un premier temps de 80 cm sur toute la moitié et après on passe à 1,80 mètres sur le reste du bassin. En termes d'aménagement, donc nous aurons sur l'avenue de Plaisance, voilà le bâtiment comment il va être vu de l'extérieur avec un bâtiment qui sera pas nécessairement très très haut mais avec un habillage bois et une grande, enfin quelque chose, un bâtiment qui est quand même très épuré. Vous allez le voir par la suite. Là on se trouve sur le rond-point entre l'avenue Paul Vidal de la Blache et l'avenue de Plaisance qui est ici. Et ce sera l'aménagement que l'on aura. On est sur un système de clôture qui est une clôture relativement haute, qui va être réhaussée, et là un parement complètement vitré et clôture bois réhaussée aussi pour donner de la visibilité, de la profondeur à l'établissement. C'est ce qui a été, c'est ce qui a été choisi comme modèle. Quand on rentrera de

l'accueil, donc un accueil qui permettra, je vais pas revenir sur le plan global, mais on va être sur six vestiaires collectifs donc ce qui permettra d'avoir une rotation sur les scolaires importante, et l'accueil aussi de nos clubs de manière aussi très importante. Avec un accueil central et là vous voyez des tripodes qui engagent vers notamment la partie liée aux services, donc liée au déshabillage et puis accessibilité aux bassins. Vue des bassins intérieurs : donc ce que je vous disais la partie pataugeoire et la partie bassin, donc bassin qui nous permettra d'avoir l'ensemble de ces dispositions et puis une grande, l'ensemble des baies vitrées qui s'ouvrent et qui donnent accès aux bassins extérieurs et aux plages extérieures. Une vue globale donc sur les, la partie bassins extérieurs et bassin intérieur de ce que va donner l'ensemble du bâtiment. Donc si on est sur la partie bâtiment, ce que je vous disais tout à l'heure, toute cette partie-là est la partie des vestiaires, vestiaires collectifs et vestiaires individuels. Sur les vestiaires individuels nous aurons 315 casiers donc ce qui nous permet d'avoir une capacité d'accueil quasiment doublée par rapport à ce que l'on avait précédemment notamment en saison estivale. La partie bassin que l'on retrouve ici, et là nous retrouvons la partie technique qui est là sur ce bassin-là. Et là ici une voie technique qui permettra de notamment en termes de circulation pour les équipes techniques de pouvoir ressortir sur l'avenue Paul Vidal de la Blache sans difficulté et avoir une circulation facilitée et la séparation avec les plateaux sportifs de l'autre côté, qui se trouvent ici. Donc si vous, actuellement la maison du gardien, pour vous situer, est située juste là, à cet angle-là. Voilà sur une autre vue ce que ça va pouvoir donner. Système aussi de solarium en protection bain, on le verra tout à l'heure. Et puis des aménagements qui risquent, sur cette partie végétalisée, peut-être d'évoluer parce que les études pluviales à l'heure actuelle nous demandent des aménagements certainement différents. On ne touchera pas au bâtiment, mais c'est sur cette partie végétalisée, il peut y avoir quelques évolutions qui sont en cours de finalisation avec les études. Vue des bassins, donc des plages de bassins, ce que ça pourra donner. Toujours avec cette partie en plus, la partie splash pad avec les jeux pour enfants. La partie végétalisée. Voilà, la partie donc solarium qui préserve notamment de, qui génère de l'ombre pour pouvoir accueillir, et ce qui est très important, ce qu'on n'avait pas jusqu'à l'heure actuelle. Voilà ce que je pouvais vous présenter. Peut-être Jean-Marc í »

Monsieur Jean-Marc DIETRICH, Directeur Général Adjoint des Services Techniques de la C.A.H.M. « Donc bonjour à toutes et à tous. Donc Jean-Marc DIETRICH, le Directeur Général Adjoint des services techniques à l'agglo. Donc en fait il faut aussi vous évoquer le calendrier prévisionnel, puisque dans tout projet il y a aussi des moyens financiers mais il y a également un calendrier. Donc le délai des études et conception était porté à neuf mois. Aujourd'hui et bien ce délai nous l'avons parcouru. Nous sommes donc bientôt à la phase de déconstruction et de désamiantage du bâtiment existant. Donc la phase de déconstruction démarrera à compter de lundi, d'ailleurs à ce titre je solliciterai, bien entendu ce qui était déjà un peu le cas, mais je confirmerai à la Ville de Pézenas la mise en òuvre d'un arrêté de circulation qui permettra de sécuriser les possibles piétons qui passeraient dans le secteur. Puisque à compter de lundi on met en place le chantier donc c'est bien entendu les clôtures de chantier, c'est les baraques de chantier mais qui seront à l'intérieur du dispositif. Voilà, donc ça c'est important. Et puis je solliciterai, mais c'est déjà le cas puisque Philippe NICOLLE a pris, après la tâche des techniciens, ça sera le dévoiement de la canalisation de géothermie qui s'avère nécessaire et ensuite la reconnexion via bien sûr le site de la piscine pour permettre donc la chauffe des eaux de baignade. Donc la déconstruction désamiantage c'est 1,5 mois - 2 mois au bas mot. Et ensuite on basculera donc à la phase travaux, donc reconstruction de la piscine qui, dont la durée est en prévisionnel donc portée à 18 mois, voilà. Donc l'ensemble, le délai global de l'opération, alors non pas en cumulatif mais par rapport au démarrage est de 24 mois au total quoi, voilà. Après il y a aussi une exploitation de la maintenance des installations techniques puisque pour fonctionner il y a des installations techniques et une maintenance sera passée auprès du prestataire pour une durée de 60 mois. Alors je tiens quand même à rappeler les différents coûts, donc coût de conception qui s'élève entre 766 - 800 000 € H.T. et coût des travaux en prévisionnel 7 631 000 € H.T., bon l'exploitation - maintenance 1 280 000 € H.T., ce qui fait un total de 9 677 000 € H.T. voilà. Voilà, bon j'en ai terminé de ma présentation. »

Monsieur le Maire « Ce qui fait une livraison au printemps 2022, c'est ça í »

Monsieur HIVIN « Février-mars 2022. »

Monsieur le Maire « í Février-mars 2022. Pour, en ajoutant les mois pour que ça soit clair. Est-ce qu'il y a des questions particulières auxquelles l'agglo peut répondre ? D'accord. Bon, la présentation était suffisamment claire et précise pour pas que ça í ah si j'en n'ai pas í excuse-moi Patrick je ne t'avais pas vu. »

Monsieur DELBAC, Conseiller municipal de la majorité « C'est pas grave. Sur la partie qui un peu incertaine dont vous nous avez parlé, est-ce que vous pouvez nous en dire un petit peu plus sur les différentes hypothèses s'il vous plaît ? Et merci de votre présentation. »

Monsieur HIVIN « Sur la partie en fait on est sur, notamment sur la récupération des eaux pluviales, donc c'est, ce sont des éléments sur lesquels il y a une première phase étude qui doit être complétée à l'heure actuelle donc on va en savoir un peu plus d'ici quinze jours trois semaines. On a différents scénarios qu'on a déjà été évoqués mais qui doivent être affinés par le groupement EIFFAGE. Donc c'est-à-dire que on a dans la phase de, il y a eu des découvertes qui ont été faites notamment par rapport à bon nombre de sondages et là on doit avoir des réajustements de faits par rapport à ce qui était prévu initialement et ce que l'on va devoir engager. D'ici quinze jours trois semaines on en saura un peu plus. Mais on est vraiment, ils sont en train d'affiner l'ensemble de ces études-là. Mais ça veut dire possible un aménagement pour la réception des eaux pluviales qui devra être adapté, sur lequel on devra empiéter peut-être sur une partie végétalisation mais à voir comment cela va être aménagé. On l'a su tout dernièrement, il y a une dizaine de jours. Valérie si tu veux »

Madame MARAVAL, Directrice des Services Techniques de la Ville de Pézenas « Oui donc, je peux peut-être amener effectivement des précisions. C'est qu'en fait dans le cadre de la déconstruction du bâtiment qui date de 1968 je crois, ce bâtiment-là 65-68, ce bâtiment-là les eaux de, pluviales n'étaient pas compensées parce qu'à l'époque le PPRI n'était pas encore entré en vigueur. Aujourd'hui le PPRI s'applique sur tout le territoire par rapport à la zone blanche et nous impose pour 1m² d'imperméabilisation une compensation de 120 litres. Donc au total sur les 4 700 m² de bâtiments, enfin d'imperméabilisation, il faut qu'on trouve 500 m³ de compensation. Donc une partie va se faire en terrasse, sur le toit terrasse du bâtiment, et le reste se fera via des noues paysagères donc c'est-à-dire des petits bassins qui seront aménagés, qui bien sûr en temps sec serviront de plage et en temps de pluie serviront d'exutoire et de bassin de compensation. Donc aujourd'hui EIFFAGE a déjà recalculé les possibilités puisque quand même 500 m³ c'est pas rien à trouver sur une emprise qui est quand même relativement contrainte. Donc on est en capacité aujourd'hui d'assurer cette compensation sur le site puisque c'est la règle de base et au niveau des incidences financières ça a été travaillé et c'est en train d'être affiné d'ici la semaine prochaine, jeudi 8 il y aura un dernier rendez-vous à ce sujet. »

Monsieur le Maire « Alors je vais regarder l'ensemble du conseil ce coup-ci pour pas, est-ce qu'il y a d'autres questions ? Parfait je vous remercie encore une fois d'être venus jusqu'à nous pour présenter le projet et que chacun parle de la même chose. »

Monsieur BOURDEL « Merci à tous et bon conseil. »

Monsieur le Maire « Merci. Le conseil peut reprendre son cours. Juste, il faut que je fasse voter le principe de la question diverse, ils l'ont eu sur la table, c'est cela ? Donc vous avez eu la question diverse sur la table. Je vous ai informés qu'il y avait une question diverse, on peut la traiter de suite. Donc il faut d'abord que vous acceptiez le fait qu'on inscrive cette question diverse qui est due à un groupement de commande auquel on était déjà adhérent mais il se trouve que les prix pratiqués par la compagnie qui avait emporté ce groupement de commande ont été fortement augmentés et que la négociation entre le Centre de Gestion, qui négocie pour notre compte si je peux le dire ainsi dans le cas de ce groupement de commande d'assurances, n'a pas été fructueuse donc ils estimaient que l'augmentation était trop grande. Donc il s'agit de renouveler notre engagement dans ce groupement de commande afin que le, on puisse avec le Centre de Gestion et les communes qui le souhaitent pouvoir à nouveau relancer un appel à concurrence, enfin un appel d'offre sur les risques dits statutaires accident de travail, longue maladie des agents municipaux. Le principe du groupement de commande je crois que chacun le connaît, c'est d'essayer de tirer à plus des économies que ce qu'on pourrait faire éventuellement tout seul. Donc je vais faire voter sur le principe d'entrer cette question diverse au conseil municipal. Elle nous a été apportée par le Centre de Gestion que récemment d'où le fait qu'elle soit pas dans le conseil et pour que le Centre de Gestion puisse aller vite et qu'il n'y ait pas de période blanche, si l'expression est celle-ci, il fallait qu'on puisse le passer aujourd'hui. Donc qui est contre l'inscription de cette question diverse au conseil municipal ? Qui s'abstient ? Qui est pour de fait ? Tout le monde. Je vous remercie. Je sais pas Benoît si tu veux rajouter quelque chose sur la présentation de la question diverse. Bon maintenant je vais faire voter la question 1 »

Monsieur BLANC, Conseiller municipal de la majorité « Non non effectivement tu as très bien résumé la partie. Je ne vois rien d'autre à ajouter. »

Monsieur le Maire « Je vais vous faire voter donc le, la question diverse donc l'adhésion à ce groupement de commande, le renouvellement de l'adhésion. Qui est pour ? Je vais le faire en sens inverse. Qui est contre ? Et qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Après avoir voté à main levée, le Conseil approuve à l'unanimité.

Monsieur le Maire « A titre d'information, avant de débiter l'ordre du jour du conseil, ceux qui ont suivi les conseils sous le mandat précédent, ou en tout cas ceux qui ont pu s'y intéresser, savent qu'il y avait des discussions sur l'état du cours Jean Jaurès et sur l'éventualité d'activer la garantie décennale suite aux travaux du cours Jean Jaurès. Il se trouve donc que la demande d'activation de cette garantie décennale avait été faite au mandat précédent, qu'un expert avait été nommé par le Tribunal administratif, qu'aujourd'hui on a reçu ses conclusions donc je souhaitais vous en informer parce que je sais que toutes et tous vous pouvez être questionnés parfois sur l'état, l'état du cours. Donc l'expert judiciaire indique clairement que la garantie décennale peut être activée parce que le revêtement est impropre à la destination finale qui lui était dévouée, que la responsabilité de la Ville dans cette, dans cet état de fait est nulle c'est-à-dire à un moment il était question que la Ville puisse être responsable à hauteur de 3%. L'expert considère que la Ville n'a pas de responsabilité particulière dans ce cas d'espèce là, qu'aujourd'hui il chiffre de façon provisoire des travaux éventuels à 582 000 € donc ce serait un montant que ceux qui ont réalisé ces travaux pourraient avoir à verser par la suite à la Ville. C'est encore le début d'une longue suite judiciaire pour savoir si ces personnes qui ont fait le chantier, réalisé le chantier, souhaitent les verser, si on fait effectivement des travaux sur le cours Jean Jaurès et on lance un appel d'offre pour refaire ces travaux, sur le montant que l'appel d'offre indiquerait aussi pour voir s'il est en adéquation avec ces 582 000 € ou s'il faut par une procédure judiciaire essayer d'en obtenir davantage si, si les entreprises alors mandatées estimaient que les travaux soient, sont plus importants. Je souhaitais quand même que vous le sachiez, si on vous pose des questions effectivement le cours souffre de quelques imperfections qui ne sont pas liées à la conduite du chantier par la Ville mais à sa réalisation même. »

01 -Approbation des procès-verbaux du Conseil Municipal des 5 ; 10 ; 17 et 29 juillet 2020.

Monsieur le Maire « Je vous propose donc de débiter réellement l'ordre du jour du conseil municipal par l'approbation des procès-verbaux des conseils municipaux des 5, 10, 17 et 29 juillet 2020. Je ne sais pas s'il y a des questions particulières sur ces procès-verbaux. Juste une précision parce que nous avons eu la discussion au moment du compte administratif sur les 2% d'augmentation liés au personnel et l'échange qui avait pu s'en suivre et la réponse partielle que nous avons apportée sur ces 2% là. Ce qui est lié à l'avancement dans ces 2% représente 48 217,78 €, ce qui est lié aux recrutements supplémentaires qu'il y a eu entre 2018 et 2019 représente 275 596,13 € compensés par 93 557 € de départ d'agents de la collectivité mais voilà ce qui explique les 2% d'augmentation entre 2018 et 2019. Je vous propose, s'il n'y a pas d'autre question ou observation de passer aux voix l'ensemble de ces comptes-rendus. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour, de fait ? »

Après avoir voté à main levée, le Conseil approuve à l'unanimité.

VIE ASSOCIATIVE ó ACTIONS EN FAVEUR DES ACTIVITES PISCENOISES

02 ó Subventions en faveur d'associations piscénoises inscrites au 4L Trophy 2021

Monsieur le Maire « Donc le point 2 c'est la proposition de voter des subventions en faveur d'associations piscénoises inscrites au 4L Trophy 2021. Je propose à Thomas GUIRAUD de présenter la question. Je cherche Thomasí »

Monsieur GUIRAUD, Adjoint au Maire délégué à la Jeunesse et à la Vie associative et sportive « Oui, bonsoir à toutes et à tous. Donc oui je vous fais un rapide focus sur le Raid du 4L Trophy. Donc le Raid du 4L Trophy c'est un raid automobile solidaire, donc qui a vu le jour en 1997. Voilà donc ça va être donc l'année prochaine en 2021 la 24ème édition qui se déroulera du 18 au 28 février. Voilà donc ça regroupe des jeunes âgés de 18 à 28 ans, voilà qui donc dans un but solidaire, donc c'est à destination des enfants marocains, je crois que c'est si je dis pas de bêtise c'est la province d'Errachidia qui est visée par ce raid, voilà. Donc le but de la démarche c'est encourager l'accès à l'éducation pour cette population donc par le biais de dons matériels, de dons médicaux-paramédicaux et de dons de matériel informatique, voilà. Donc la Ville de Pézenas a été sollicitée cette année par deux associations, donc deux équipages qui se sont constitués en association, donc « Les Sudistes en 4L » et « Les Editions EmmaTom ». Donc ces deux associations demandent à la Ville un soutien financier, donc la Ville de Pézenas demande au conseil l'approbation de ces deux subventions, donc deux fois 150 € à chaque association : « Les Sudistes en 4L » 150 € et « Les Editions EmmaTom » 150 €. Donc on termine aussi cette délibération par l'autorisation qui est donnée au maire à signer avec les associations concernées une convention déterminant les obligations des parties prenantes. Voilà. »

Monsieur le Maire « L'idée c'est que dans la convention il y ait un retour d'expérience vis-à-vis d'autres jeunes ou même avant, pourquoi pas un village départ, ça reste à travailler avec les équipages. Evidemment les équipages sont de Pézenas et les associations sont à Pézenas et c'est fléché parce que c'était des équipages jeunes. Il n'est pas question qu'on rentre dans tous les raids ou autre qui pourraient, mais bon c'était pas qu'un encart publicitaire à acheter, on aurait peut-être pu passer par un principe d'achat publicitaire mais il nous semblait qu'il fallait qu'il y ait un retour vis-à-vis de la population et des jeunes pour que ça ait du sens de le financer outre le but humanitaire du rallye en lui-même. Est-ce qu'il y a des questions particulières ? Donc je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? »

Après avoir voté à main levée, le Conseil approuve à l'unanimité.

03 ó Subvention en soutien à la Fête du cheval à Pézenas

Monsieur le Maire « Le point 3 est la subvention en soutien à la Fête du cheval à Pézenas, je propose à Katia CIET de le présenter. »

Madame CIET, Conseillère municipale de la majorité « Bonjour, alors nous prévoyons une Fête du cheval le 31 octobre et le 1^{er} novembre dans le centre-ville. Pour cela un centre équestre éphémère sera monté qui rassemblera les clubs locaux pour promouvoir les différentes disciplines qui sont pratiquées et les métiers du cheval. Cette manifestation répond à nos objectifs municipaux de soutien aux activités sportives et d'animation du cœur de ville. La Ville s'engage à travers de soutien logistique et de communication. Une participation de 11,54% du budget sera versée sur présentation des dépenses réelles engagées, ce qui représente un budget de 13 000 €. Voilà. »

Monsieur le Maire « La subvention représente 1 500 €. »

Madame CIET « Pardon ! »

Monsieur le Maire « Non mais c'est le budget total de l'opération et la subvention Ville est 1 500 €, je tiens à préciser. »

Madame CIET « Oui voilà le budget total est de 13 000 €, voilà. »

Monsieur CAUSSE, Conseiller municipal de la minorité « Oui c'est pas pareil ce que, ce qui est écrit. »

Monsieur le Maire « Oui et c'est surtout sur présentation de factures parce qu'il peut arriver que le budget soit moindre ou que la manifestation ait pas lieu. »

Monsieur CAUSSE « Oui. »

Monsieur le Maire « Oui en raison de la crise que nous connaissons toutes et tous. Donc il n'est pas question, et d'ailleurs c'est quelque chose qu'on va essayer de mettre en pratique pour toutes les manifestations « ville » subventionnées, ce qui se fait dans des collectivités plus importantes mais qu'on peut nous aussi mettre en place, c'est-à-dire une subvention à la manifestation et en rapport avec le budget réellement dépensé. »

Monsieur CAUSSE « D'accord, oui. »

Monsieur le Maire « Oui pour pas qu'on en ait non plus. »

Monsieur CAUSSE « Oui ça nous paraissait gros quand même 13 000 €. »

Monsieur le Maire « Non, non, c'est un montant maximum de 1 500 € et la, la volonté que nous avons derrière c'est qu'il y ait une animation à l'automne assez importante à Pézenas étant donné que en plus le Grand déballage par décision de l'association des brocanteurs n'aura pas lieu, qu'il puisse y avoir une animation qui draine du monde et fasse vivre le cœur de ville. On est soumis comme toutes et tous évidemment à la situation sanitaire et aux autorisations qu'il faudra demander et obtenir et ça, ça reste flou mais ça doit pas nous empêcher d'agir ou d'avoir la volonté d'agir. »

Monsieur CAUSSE « Est-ce qu'une, est-ce que l'agglo ne peut pas être parti pris là-dedans ? Est-ce que l'agglo ne peut pas subventionner ? »

Monsieur le Maire « Alors, le comité départemental du cheval peut peut-être le demander. De tête là je vois pas sur quels critères ça pourrait l'être mais on peut se rapprocher, alors la Région est sollicitée par contre, Danièle AZEMAR me fait signe que la Région est sollicitée. Sur l'agglo je, là je vois pas la compétence qui entrerait en vigueur, qui justifierait une subvention mais le comité départemental peut se rapprocher soit de l'Office de Tourisme soit de l'agglo pour í »

Monsieur CAUSSE « L'Office de Tourisme oui í »

Monsieur le Maire « Dans son budget oui. »

Monsieur CAUSSE « í d'accord. Merci. »

Monsieur le Maire « De rien. Est-ce qu'il y a d'autres questions éventuellement ? Oui. »

Monsieur CAUSSE « Pourquoi cette date ? Parce qu'il y a pas Martror à cette date-là ?

Monsieur le Maire « Alors de tête Martror c'est le 7 novembre í »

Monsieur CAUSSE « 7 novembre. »

Monsieur le Maire « í et pourquoi cette date-là ? Parce que c'était la date proposée par le comité départemental. Il fallait qu'il soit en mesure de pouvoir l'organiser, que si ça devait se pérenniser c'est un week-end qui peut être intéressant parce que ça peut être parfois un week-end à pont d'ailleurs la première proposition était une proposition sur trois jours dont on a demandé par rapport au budget qui nous était présenté et à la situation, et à pas bloquer non plus trop de parkings sans savoir ce qu'apportait réellement cette manifestation, à ce qu'elle soit réduite à deux jours notamment parce qu'il y avait éventuellement un travail avec les scolaires mais puisqu'on est en période de vacances scolaires il était compliqué de se dire que sans préparation en amont on pouvait avoir un travail scolaire pendant les vacances. Il fallait que ça débute vraiment début septembre et qu'il y ait quelque chose qui puisse amener les familles à venir le vendredi spécifiquement en dehors des périodes scolaires. Donc Martror si, Jean-Marie tu m'arrêtes puisque c'est en tant qu'acteur et en tant que délégation tes activités, mais c'est le 7 novembre, c'est ça ?

Monsieur BOUSQUET, Conseiller municipal de la majorité « C'est ça oui 7 novembre. »

Monsieur le Maire « Donc on n'a pas de concurrence entre les événements, voilà. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? »

Après avoir voté à main levée, le Conseil approuve à l'unanimité.

FINANCES

04 - Décision Modificative n°1 Budget principal

Monsieur le Maire « Donc pour la décision modificative numéro 1 du budget principal, je propose à René VERDEIL de la présenter. »

Monsieur VERDEIL, Adjoint au Maire délégués aux Finances, Marchés publics et Affaires juridiques « Donc, j'enlève le masque parce que, ou j'éloigne les lunettes pour pas avoir de la buée ou alors j'y vois rien. Donc vous avez eu le document Décision modificative, donc je parle de ce document-là, d'accord ? Et vous avez à la page 7 les propositions nouvelles qui sont présentées avec différents montants correspondant à différents chapitres. Pour expliquer, parce que les chiffres, les documents c'est toujours un peu ardu à lire, à comprendre et à flécher, donc en fait cette décision modificative prend en compte une baisse des recettes comme vous le savez liée au covid puisqu'il y a des exonérations qui ont été faites par rapport à des loyers et cetera. On a aussi quand même des recettes supplémentaires qui n'avaient pas été prévues lors du vote du budget concernant la dotation globale de fonctionnement, c'est toujours comme ça que ça se passe. C'est-à-dire que y a un budget qui est prévu et puis quand on a la réalité des chiffres de la dotation globale de fonctionnement ça permet d'ajuster. Dans les dépenses au 011 on a pour 70 000 €, liés au covid toujours, masques, hydroalcoolique, de l'information de population aussi avec, et ça continue aujourd'hui avec l'obligation de porter le masque, l'arrêté préfectoral qui change mais qui poursuit l'obligation de porter le masque, on a des heures supplémentaires du personnel lié à la mise en place du

marché, toujours pareil pour faire respecter les gestes barrières, les distances et compagnie, la prime covid accordée au personnel qui a été impacté et qui est venu travailler par rapport à tout ça. Ensuite on a dans les dépenses aussi des problématiques de, non mais ça c'est, pardon, ça ça doit être dans la suite, excusez-moi, c'est-à-dire les provisions pour charge et cetera, où on aura des restes à recouvrer qui ne seront pas recouverts puisque durant les années 2009 à 2013, y a des provisions qui ont été prévues par rapport à un risque, risque restes à recouvrer 153 000 €. On sait aujourd'hui que ce sera pas le cas donc on change les montants de provisions et on ajuste les montants de provisions à la réalité du risque encouru aujourd'hui. On a en investissement, excusez-moi, des choses qui ont changé puisque la traversée urbaine qui était prévue en 2020 compte-tenu de tous les éléments que vous connaissez a été reportée au moins à 2021, on a la piste d'athlétisme pour 170 000 € qui a été réalisée mais là-dessus y a des demandes de subvention qui ont été faites donc y aura des compensations. Tout ça pour dire qu'on aura en fin d'année une décision modificative qui permettra de clarifier et d'ajuster tout ça. On a aussi récupéré entre guillemets 110 000 € d'acquisitions non faites sur la maison Grimal alors vous aurez après quelque chose qui concerne la Pieta et on a récupéré, entre guillemets toujours, 136 000 € c'est plutôt de la non dépense que de la récupération du Plan de sauvegarde et de mise en valeur. Voilà pour essayer de vous donner quelques éléments par rapport à tout ça, qui est pas forcément facile à comprendre quand on n'est pas dedans. Voilà, si je peux apporter d'autres compléments d'information ce sera avec plaisir sinon bien entendu les services sont à votre disposition pour répondre à tout ce que vous souhaitez avoir comme éclaircissement. »

Monsieur le Maire « Peut-être en élément supplémentaire de précision, à ce jour les services évaluent l'impact du covid sur, en terme budgétaire, sur tous les budgets de la Ville à 270 000 € y compris avec les économies réalisées, quand je parle d'économies enfin de dépenses qui étaient prévues et qui ont pas été faites en raison du covid, ce qui est sur le budget Ville lui-même à environ 175 000 €, ce qui quand même est conséquent et c'est ce qu'on retrouve dans ce, dans cette décision modificative-là, ce qui nous invitera certainement dans les prochains jours, puisqu'on a renouvelé dimanche les sénateurs, à leur écrire pour que ils puissent demander que l'Etat compense autrement que ce qui est prévu aujourd'hui ces dépenses-là peut-être par une dotation plutôt d'investissement que de fonctionnement mais qui, si elle est sur l'investissement participera à la relance, et qu'elle puisse prendre en compte une partie des dépenses qui ont été des dépenses obligatoires ou en tout cas subies par la collectivité mais le covid est pas sans, sans impact pour même une commune de notre taille. On aurait pu penser que non au départ mais c'est pas le cas et c'est essentiellement ce qui nous invite, outre la piste d'athlétisme, mais on le verra tout à l'heure sur les demandes de subventions, à avoir cette décision modificative d'ajustement aujourd'hui. Est-ce qu'il y a des questions particulières ? Alors je vous propose de la passer aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? »

Après avoir voté à main levée, le Conseil approuve à l'unanimité.

05 - Etat des provisions constituées avec reprises et constitution de nouvelles provisions sur l'exercice 2020 pour le budget principal

Monsieur le Maire « René est-ce que tu apportes des précisions supplémentaires, même si tu l'as expliqué déjà, sur les provisions constituées c'est-à-dire la question suivante. »

Monsieur VERDEIL « S'il y a des questions je peux effectivement essayer d'y répondre mais je crois avoir essayé de, d'anticiper par rapport à ça dans la mesure où encore une fois une provision c'est penser qu'il peut y avoir des soucis donc on met en provision un certain nombre de sommes sur lesquelles on n'est pas sûr d'avoir la recette. Donc là, on est sûr de pas l'avoir et donc pour certaines recettes qui avaient été, comme je l'ai dit, provisionnées de 2009 à 2013 par contre on a, on anticipe aussi par rapport à des risques futurs, je disais restes à recouvrer 153 000 € qu'on n'est pas sûr d'encaisser et ce qu'on vous propose en fait c'est un réajustement de la provision pour rééquilibrer entre ce qui est définitivement entériné, pour ne pas dire enterré, et ce qui reste à venir. »

Monsieur le Maire « Est-ce qu'il y a des questions sur ce point particulier qui est la suite de ce que nous avons vu avant ? Alors je passe aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? »

Après avoir voté à main levée, le Conseil approuve à l'unanimité.

06 - Autorisation de demande de subvention ó Aide à la saison culturelle 2020-2021 pour le Théâtre

Monsieur le Maire « Je vous propose, je propose à Robert VIVARES de présenter le point 6 Autorisation de demande de subvention ó Aide à la saison culturelle 2020-2021 pour le Théâtre. »

Monsieur VIVARES, Adjoint au Maire délégués à la Culture et aux Savoirs populaires « Merci, bonsoir. Donc Monsieur le Maire sollicite du Conseil municipal l'autorisation de déposer auprès du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée et de tout autre organisme une demande de subvention pour la saison culturelle 2020-2021 au titre des arts de la scène une aide à la saison. Le budget alloué à l'opération individualisée au sein du budget annexe du théâtre est prévu à hauteur de 490 000 € H.T. dont 100 000 € dédiés à l'organisation du deuxième festival « Molière, le théâtre dans tous ses éclats » prévu sur le territoire communal du 8 au 13 juin 2021. Je peux apporter comme précision donc que sur le, la somme principale donc 50 000 € ont été demandés à la Région et sur le festival donc c'est une somme de 15 000 € qui a été demandée cette année. »

Monsieur le Maire « Est-ce qu'il y a des questions particulières ? Florent ? »

Monsieur CAUSSE « Oui, sur le budget de 490 000 € au théâtre c'est le fonctionnement. Et est-ce qu'il y a les salariés aussi avec ? »

Monsieur VIVARES « Alors la masse salariale n'est pas intégrée au budget du théâtre à ma connaissance, de mémoire. Je demande précision, c'est un budget annexe oui. »

Monsieur CAUSSE « Oui mais un budget annexe il peut y avoir ? »

Monsieur le Maire « Est-ce que dans le budget annexe du théâtre, qui est pas de ce montant là ? »

Monsieur CAUSSE « ? Est-ce que la masse salariale ? elle est intégrée ? »

Monsieur le Maire « ? Oui oui elle est intégrée, pas dans la saison culturelle enfin pas dans le coût de la saison culturelle si je ne me trompe, c'est ça ? Elle est intégrée dans le budget annexe mais pas dans le volant de la saison culturelle qui est subventionnable. »

Monsieur ROYE, Directeur des Finances de la Ville de Pézenas « C'est ça, en fait ? Donc la demande de subvention porte uniquement sur la saison culturelle. Les 490 000 € inscrits sur la demande de subvention comprennent effectivement les charges des personnels puisqu'on présente un budget global. La Région et tous les autres organismes regardent et s'attachent à regarder plus précisément la hauteur des participations culturelles, enfin l'organisation culturelle, au regard des charges de personnel qui sont mises en face dans le cadre du budget global. Donc il y a une distinction qui est faite dans le cadre du dossier de financement, là les 490 000 € comprennent effectivement la masse salariale. »

Monsieur CAUSSE « Ok, et donc vous envisagez de mettre 100 000 € sur le festival Molière, sur la deuxième ? »

Monsieur VIVARES « Alors c'était, je crois, la somme qui avait été consacrée déjà sur l'exercice précédent ? »

Monsieur CAUSSE « ? ouais ? »

Monsieur VIVARES « ? au festival ? »

Monsieur CAUSSE « ? donc c'est tout ce qui est artistique et technique aussi ? »

Monsieur VIVARES « Absolument ? »

Monsieur CAUSSE « D'accord ? »

Monsieur le Maire « Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Enfin on est, et je l'ai dit au lancement de la saison culturelle, c'est une saison culturelle qui était programmée, à laquelle on apporte nos touches mais qui était programmée avant nous et dont il nous a paru important pour les acteurs, et culturels locaux, mais aussi les acteurs qui viennent jouer, de la maintenir en l'état plutôt que de renoncer à certains spectacles surtout qu'il y avait la reprogrammation de spectacles qui avaient pas pu avoir lieu en raison du confinement et de la crise sanitaire donc ? »

Monsieur CAUSSE « Oui non mais j'aurais pensé juste que, comme on est à deux ans des 400 ans de Molière, il y ait un petit peu plus pour commencer à lancer ? »

Monsieur le Maire « Qu'on puisse commencer, ça pourra faire l'objet, quand on aura les discussions budgétaires, de voir s'il y a un volant supplémentaire qui peut être intégré mais il était important de déposer, puisque la saison culturelle commence, la demande de subvention là, d'entrée de jeu enfin d'entrée de saison. »

Monsieur VIVARES « Pour répondre, il y a une demande supplémentaire puisque la demande précédente était de 30 000 € et passe à 50 000 et sur le festival on est passé de 10 à 15. »

Monsieur CAUSSE « D'accord, parfait. »

Monsieur le Maire « Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Donc je passe aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Après avoir voté à main levée, le Conseil approuve à l'unanimité.

07 - Demande de subvention supplémentaire à la suite de l'affermissement des tranches optionnelles des travaux de la piste d'athlétisme

Monsieur le Maire « Donc demande de subvention supplémentaire à la suite de l'affermissement des tranches optionnelles des travaux sur la piste d'athlétisme. Je vais présenter ce point. Dans les travaux qui ont débuté à l'été mais qui nous ont été présentés lors de notre arrivée en fonction, n'était prévu dans le budget initial que l'anneau de la piste d'athlétisme c'est-à-dire la partie où l'on court si je peux le résumer ainsi et il s'avérait que les sautoirs sur les côtés étaient pas intégrés au projet et faisaient partie de tranches conditionnelles, et il ne nous avait pas paru pas opportun de faire l'anneau et de se dire que d'ici un, deux ans, trois ans on repasserait sur la piste d'athlétisme, alors que tout était dans le même état, pour faire ces travaux-là au risque d'abîmer la piste d'athlétisme et au risque surtout qu'elle ne soit pas homologuée pour des compétitions futures et pour le club d'athlétisme qui lui faisait la demande évidemment que les sautoirs soient faits. Donc c'était l'objet de la décision modificative tout à l'heure avec les ajustements qui étaient possibles puisque des projets liés au covid ou à des choix financiers qui étaient pas possibles, ou des volants financiers qui étaient pas possibles, nous permettaient de réduire un peu la voilure de certaines lignes du budget investissement et de retrouver de la marge pour pouvoir financer ces tranches optionnelles qui, dès qu'elles sont optionnelles, coûtent quand même un peu plus cher que à l'habitude et font l'objet d'avenants. Donc du coup on a souhaité aussi solliciter les partenaires qui avaient déjà acté le fait qu'ils aideraient la piste d'athlétisme parce que c'est une piste importante pour la cité scolaire, pour les cités scolaires donc collège et lycée, donc le Département et la Région qui ont déjà acté le fait, même si les subventions sont pas encore arrivées et donc sont pas intégrées à notre budget, de les solliciter si possible parce que rien ne les y oblige en tant que telles à pouvoir aussi subventionner cette partie supplémentaire. On a l'espoir qu'elle nous coûte un peu moins cher à la Ville et qu'après les subventions obtenues nous permettent l'année prochaine de financer d'autres choses mais honnêtement c'était un peu une hérésie de faire une partie de la piste et de pas la faire dans son intégralité vu le budget c'était pas juste un petit remodelage et puis c'était prendre le risque aussi que la vie de la collectivité étant ce qu'elle est, on fasse jamais les sautoirs et on ait vraiment une piste qui soit à deux niveaux et dans une différence trop grande. Est-ce qu'il y a des questions particulières ? Alors je propose de passer aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? »

Après avoir voté à main levée, le Conseil approuve à l'unanimité.

08 - Demande de subvention pour la rénovation du Musée Vulliod Saint-Germain

Monsieur le Maire « Demande de subvention pour la rénovation du Musée Vulliod Saint-Germain, je propose à Jean-Marie BOUSQUET de le présenter. »

Monsieur BOUSQUET, Conseiller municipal de la majorité « Oui bonsoir. Donc le Conseil municipal a été informé donc du souhait de la Ville de Pézenas de réaliser en 2021 et 2022 les travaux de rénovation et de mise en accessibilité du musée des arts décoratifs Hôtel Vulliod Saint-Germain situé rue Albert-Paul Alliès conformément à l'étude réalisée par Monsieur TRABON, architecte des monuments de France. Ce bâtiment est inscrit au titre des Monuments Historiques par arrêté du 17 décembre 1934. Les travaux de rénovation portent sur les trois niveaux au niveau des fenêtres, donc la partie médiévale, la partie 17^{ème} et la partie du rez-de-chaussée ainsi que la reprise de la, comment on appelle ça, de la façade avec la pose d'un enduit et aussi donc d'un badigeon qui donnera une couleur différente qui sera choisie donc certainement par Monsieur TRABON ou peut-être en accord avec la mairie. Ces travaux dont le montant est estimé à 575 000 € peuvent faire l'objet de subventions dont l'obtention

validera leur réalisation effective. Il est donc demandé au conseil d'autoriser le Maire à déposer des demandes de subvention auprès de l'État, de la Région et de toute autre collectivité ou organisme qui pourrait contribuer financièrement à la réalisation de ces travaux. Est-ce qu'il y a des questions ? »

Monsieur le Maire « (non audible) j'irai quand même vérifier c'est que ça comprend aussi l'ascenseur. »

Monsieur BOUSQUET « Oui tout à fait. »

Monsieur le Maire « Voilà, ça veut dire qu'on rend accessible le musée aux personnes à mobilité réduite et surtout, et aussi on sécurise la façade qui commençait à être menaçante sur certaines parties des encadrements des fenêtres. Evidemment on a souhaité l'inscrire dans la délibération mais on le conditionne aussi au montant des subventions qu'on obtiendra in fine pour faire le projet et l'inscrire définitivement dans notre budget. Est-ce qu'il y a des questions particulières ? »

Monsieur CAUSSE « Juste une petite question qui a peut-être rien avoir avec le bâti, c'est très bien pour le bâti, tout à fait d'accord, est-ce qu'il est prévu de, une programmation muséographique avec des expos, avec des films ? »

Monsieur le Maire « A ce jour, alors on ne touche pas à l'intérieur en tout cas en termes de structure et après il y a un travail à mener avec les Amis de Pézenas qui sont de fait les délégués de ce musée, enfin en tout cas sont partie prenante pour réactiver aussi le travail d'exposition qu'ils avaient eux-mêmes mis en œuvre et qui a pas eu lieu cette année, qui, chaque année ils proposent une, pas une subvention excusez-moi, une exposition au mois de mai. Il se trouve qu'on arrive aussi vers leur centenaire, donc je pense que le musée sera le lieu, l'un des lieux importants dans ce centenaire, qu'il est un passage obligé, si je peux le dire ainsi de 2022 Pézenas capitale culturelle ou en tout cas Pézenas Ville de Molière et de Boby Lapointe et après il peut y avoir un travail de fond à mener sur ce que représente ce musée aujourd'hui, respecter les conditions dans lesquelles il nous a été légué parce que c'est un legs conditionné par la famille Vulliod Saint-Germain à la mémoire piscénoise mais qui peut aussi réactiver ce qui a fait son histoire c'est-à-dire toute une série de dons liés à l'histoire de Pézenas et voir après comment on peut les présenter différemment ou en complément dans le musée mais c'est à plus longue échéance, c'est pas le projet tel qu'il est présenté évidemment aujourd'hui. Aujourd'hui on se contente, enfin on poursuit la façade puisqu'une partie des travaux était déjà programmée pour le rez-de-chaussée et on la sécurise, la toiture était filmée »

Monsieur CAUSSE « Bonne »

Monsieur le Maire « c'est correcte, donc on n'avait pas de problème de ce côté-là, ce qui était déjà rassurant et on le rend accessible après il y aura, si on souhaite avoir un projet de musée, peut-être des travaux d'ampleur à prévoir à l'intérieur. »

Monsieur CAUSSE « Oui peut-être aussi préparer des gens pour les former Conservateur. »

Monsieur RIVIERE « Après il y a toute la question du Conservateur puisqu'aujourd'hui y a plus de conservateur depuis des années à ce musée, qu'on travaille avec le Conservateur de la Ville d'Agde, il y a toute une série de questions à se poser, qui doit se poser, le fonctionnement du musée, ce qu'on souhaite en faire aussi, et la capacité budgétaire qu'on peut y accorder. »

Monsieur BOUSQUET « On doit d'ailleurs rencontrer la personne de la DRAC qui est nouvellement nommée et qui souhaite nous rencontrer justement pour qu'on puisse parler de ces problèmes. »

Monsieur CAUSSE « Ok, merci. »

Monsieur le Maire « Est-ce qu'il y a d'autres questions sur le musée ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? »

Après avoir voté à main levée, le Conseil approuve à l'unanimité.

09 - Demande de subvention pour la réfection d'une partie de la toiture de la Collégiale Saint-Jean

Monsieur le Maire « Je propose donc à Jean-Marie de continuer, si je ne me trompe pas, avec la toiture de la Collégiale Saint-Jean. »

Monsieur BOUSQUET « Tout à fait. Donc il est rappelé au Conseil que dans le cadre de l'entretien des édifices publics ou religieux appartenant à la commune, de la Ville, il a été saisi une demande de la paroisse pour des travaux d'entretien. L'objet de la demande porte sur le nettoyage et la révision d'une partie des toitures situées au sud-ouest de la Collégiale Saint-Jean, c'est-à-dire que ce sont des tuiles qui se sont déplacées et qu'il faudrait remettre à leur place et aussi un nettoyage dû aux déjections des pigeons, voilà. Le montant estimatif des projets s'élève à 15 930 € H.T. Donc la Ville peut bénéficier d'aides à la Direction Régionale de l'Action Culturelle dans le cadre d'entretien d'un monument inscrit au titre des Monuments Historiques 1^{er} avril 1935, la somme octroyée par la D.R.A.C. s'élèverait à 6 372 €, 40% du montant des travaux. Par ailleurs la commune peut également solliciter d'autres partenaires. Il est donc proposé au Conseil de solliciter la DRAC Occitanie, la Région Occitanie et le Département de l'Hérault pour cette opération d'entretien. »

Monsieur le Maire « Est-ce qu'il y a des questions particulières ? Florent. »

Monsieur CAUSSE « Ouais donc excusez-moi si, par rapport aussi au chauffage de l'église, à l'intérieur ?

Monsieur le Maire « Honnêtement on n'y pas encore travaillé dessus. »

Monsieur CAUSSE « D'accord. Parce que là ça va arriver quoi. »

Monsieur le Maire « Ça va arriver. Pour l'instant non, pour l'instant on n'a pas, on n'a pas, ça fait partie de, la toiture d'une sécurisation qui nous semble obligatoire et je pense qu'il y en aura d'autres au fil du mandat parce que, tant l'église Saint-Jean que l'église Sainte-Ursule ont du vécu et ont pas forcément été entretenues. Donc on essaye au moins de pallier les travaux d'urgence pour pas que la situation se dégrade davantage mais on n'est pas encore sur le chauffage intérieur ou sur de l'intérieur. »

Monsieur CAUSSE « Et il y a un programme de travaux réguliers chaque année ? »

Monsieur le Maire « Ça fera partie des réflexions qu'on doit avoir et d'un programme pluriannuel d'investissement sur le patrimoine mais vous verrez que globalement le patrimoine historique de la ville va devoir faire l'objet de travaux donc il y aura aussi dans ce cas-là des choix à faire et des choix certainement urgents qui s'imposeront à nous dans les prochaines années pour pas qu'il y ait péril. On est vraiment sur certains bâtiments sur les travaux d'urgence et de dangerosité. René ? »

Monsieur VERDEIL « Excusez-moi, oui sur le chauffage il se trouve que avec Patrick DELBAC ici présent, qui était Président de Pézenas enchantée, on a contribué à faire mettre le chauffage à Saint-Ursule, qui n'existait pas, et c'est vrai que ce sont des travaux qui sont particulièrement compliqués parce que le choix du système de chauffage est pas toujours évident. S'agissant de la Collégiale c'est, comme vous le savez, un bâtiment très important et s'il a été possible de faire quelque chose sur Sainte-Ursule, la réflexion qui avait été un peu amorcée sur Saint-Jean est restée en l'état parce que c'était quand même à la fois compliqué et onéreux. Donc voilà moi simplement les quelques précisions que je voulais apporter parce que ce qui a été fait sur Sainte-Ursule, l'a été fait grâce à la création de Pézenas enchantée et la problématique qui était posée en particulier à l'époque qui arrive, puisque Pézenas enchantée va démarrer, va se faire au mois d'octobre prochain, la difficulté étant que les chanteurs dans le froid, l'humidité éventuellement pouvaient pas se présenter et donc ce travail avait été fait et cette opération avait été réalisée, voilà. C'était simplement ce que je voulais dire. »

Monsieur le Maire « Est-ce qu'il y a d'autres questions particulières ou observations particulières ? Donc je passe aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Après avoir voté à main levée, le Conseil approuve à l'unanimité.

10 - Demande de subvention pour la manifestation culturelle « Pézenas, le Patrimoine en Capitale »

Monsieur le Maire « Je propose à Robert VIVARES de nous présenter la demande de subvention suivante pour la manifestation culturelle « Pézenas, le Patrimoine en Capitale ». »

Monsieur VIVARES « Oui donc une demande de subvention pour cette manifestation que vous avez pu voir, donc il s'agit d'une exposition urbaine de photographies portant sur les patrimoines de la ville et donc qui est actuellement visible sur le Cours Jean Jaurès. Donc il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à déposer auprès du Conseil régional Occitanie Pyrénées-Méditerranée une demande de subvention pour

l'exposition « Pézenas, le Patrimoine en Capitale » au titre des manifestations diverses. Le budget alloué à l'opération individualisée au sein du budget annexe du théâtre est prévu à hauteur de 3 044 € H.T. Sachant, on peut apporter cette précision aussi, que cette manifestation était, correspond au point de départ de la volonté de créer un festival autour de la photographie donc nous a permis de faire travailler un certain nombre de photographes professionnels et également le club de photographie piscénois et donc il va y avoir un comité de pilotage pour travailler sur une première édition en 2021 d'un festival de photographie consacré au patrimoine. »

Monsieur le Maire « Est-ce qu'il y a des questions particulières ? Et que, on peut préciser aussi qu'on garde les photos une fois qu'elles seront décrochées et qu'elles pourront être réexposées à d'autres moments ou à d'autres endroits, au théâtre mais aussi à peut-être l'année prochaine, à d'autres endroits dans le cadre du festival photo qui peut voir le jour. S'il n'y a pas de questions ou d'observations je passe aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? »

Après avoir voté à main levée, le Conseil approuve à l'unanimité.

11 6 Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour la mise en circuit fermé de fontaines

Monsieur le Maire « Je propose à Marie BALLESTERO de nous parler de l'Agence de l'eau et de la mise en circuit fermé des fontaines, les nouvelles demandes de subvention. »

Madame BALLESTERO, Conseillère municipale de la majorité « Bonsoir tout le monde. Donc le Conseil municipal est informé du souhait de la collectivité de mettre en circuit fermé des fontaines avec un objectif de réduction de 50% de la consommation d'eau, il s'agit d'eau potable Trois fontaines sont concernées par ces futurs travaux : le Square Molière, la Place Gambetta et la Place du Marché des Trois-Six. Le montant prévisionnel des travaux est de 73 444 € H.T. La Ville procédera à cette opération en fonction des autorisations et des subventions obtenues avec une prévision au printemps 2021. L'Agence de l'Eau dispose d'un programme pour ce type d'opération avec la possibilité d'une aide jusqu'à 70% du montant des travaux. Il y a sept fontaines qui ont été rénovées depuis 2011 et qui n'ont été toutes sur fonds propres. Aujourd'hui on peut bénéficier d'un programme très ambitieux de l'Agence de l'Eau et c'est sur ce programme qu'on s'appuie, qui nous ferait économiser 2 433 m³ d'eau par an. Sachant que ces chiffres-là se basent sur des consommations cycliques puisqu'il a été décidé au vu des dépenses en eau sur ces fontaines de les fermer de manière temporaire à intervalles réguliers pour essayer de déjà minimiser cette dépense en eau. Donc, il est donc proposé au Conseil d'autoriser le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Agence dans ces termes. »

Monsieur le Maire « Voilà sachant que peut-être la plus problématique dans ces travaux-là c'est la fontaine de la Place Gambetta en raison du secteur sauvegardé. Donc c'est peut-être celle qu'on n'arrivera pas à mener à terme ou en tout cas pas dans le budget escompté ou dans les temps escomptés mais on va y travailler dessus avec l'architecte des bâtiments de France pour voir ce qu'on est en mesure de faire. Mais il fallait l'intégrer aux demandes de subventions afin qu'on puisse, si on arrive à aller au bout, obtenir des subventions sur cette fontaine-là. »

Monsieur CAUSSE « C'est quand même bien de la laisser en circuit ouvert quoi parce que la fontaine Gambetta, tout le monde y boit quoi. »

Madame BALLESTERO « Alors il est prévu de compenser entre guillemets cette dépense en eau de circuit fermé par l'installation de fontaines qui permettra une alimentation en eau potable pour les citoyens de la ville. Mais à l'heure actuelle l'essentiel c'est d'essayer d'économiser un maximum l'eau potable et qu'elle ne parte pas à fonds perdus. »

Monsieur CAUSSE « Oui mais ça fait partie de notre patrimoine quand même. »

Madame BALLESTERO « La fontaine fait partie de notre patrimoine, l'eau est une ressource précieuse qui elle aussi fait partie de notre patrimoine. »

Monsieur le Maire « La fontaine demeure. Elle consomme aujourd'hui 3 000 m³ par an ce qui représente environ 15 000 €. »

Monsieur CAUSSE « Oui bon après si on regarde tout ce qui est en circuit aussi qui sont í »

Monsieur le Maire « Ça fait partie de toute façon, celle-là elle est plus problématique sur les travaux à mener et la capacité à mener des travaux pour pas dénaturer surtout la fontaine. Ça peut être ça qui nous bloquera plutôt que la consommation potable si on trouve une autre solution mais les deux premières nous permettront aussi de toute façon d'arriver à une économie d'eau conséquente. La fontaine continuera de couler quand même, quoi qu'il arrive. Est-ce qu'il y a des questions particulières ou des observations particulières ? Je passe aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? »

Après avoir voté à main levée, le Conseil approuve à l'unanimité.

12 ó Acquisition d'une œuvre d'art du XVIII^{ème} siècle exposée en façade 8 rue Canabasserie

Monsieur le Maire « Jean-Marie BOUSQUET je te propose de parler de l'acquisition de cette Pieta du XVIII^{ème} rue Canabasserie, enfin rue Montmorency plus exactement même si l'immeuble lui est rue Canabasserie. »

Monsieur BOUSQUET « Donc il est rappelé au Conseil la présence d'une Pieta en faïence sur la façade de l'immeuble du 8 rue Canabasserie parcelle BK 134. Cette sculpture est classée par l'arrêté de classement ministériel. Le propriétaire de cet immeuble l'indivision GRIMAL, comme le disait René, souhaite vendre cette Pieta au prix de 30 000 €. Un expert a été mandaté par la Ville afin de connaître la valeur et l'importance historique de cette sculpture. Il s'agit d'une Pieta du XVIII^{ème} siècle et non pas du XV^{ème} siècle comme c'est marqué sur la plaque. Dont il existe seulement trois statues de cette époque dans la région. Cette statue présente donc un intérêt pour le patrimoine de la Ville de Pézenas et le prix de 30 000 € est dans la fourchette de l'estimation de l'expert. Pour la ville cette statue, au même titre que les décors sculptés tels que les agrafes de baies sur les différents hôtels particuliers, les portes d'immeuble et leur encadrement en pierre, les dessus de porte sculptés tel que celui du 16 Rue de la Foire, les statues comme celles de la façade de l'hôtel Molière, Place du 14 juillet, et les très nombreuses ferronneries sur les impostes et les balcons du centre-ville, fait partie du patrimoine pézénais. La Ville ne souhaite pas que cette Pieta disparaisse du centre-ville et souhaite en faire l'acquisition. Il est proposé au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'achat de cette statue et ses accessoires, toit en tuiles vernissées vertes, support et vitres de protection ainsi que la plaque de présentation située en-dessous qui sera changée par la Ville, au prix de 30 000 €. Afin de faire face à cette dépense il est également proposé au Conseil d'autoriser le Maire à déposer des demandes de subvention auprès de l'État et du Conseil régional et d'ouvrir une souscription au travers de la Fondation du Patrimoine. »

Monsieur le Maire « Voilà, c'est aussi la Fondation du Patrimoine, une, la volonté sur également certainement les autres chantiers qu'on aura à mener sur le patrimoine historique de trouver d'autres sources de financement pour que les subventions publiques pour nous aider à mener ces financements-là. Donc c'est, c'est un essai sur cette Pieta qui reste à transformer parce qu'il faut encore que la Fondation du Patrimoine l'inscrive et en accepte le principe même si ça rentre dans ses compétences et ses objectifs. Mais l'idée c'est de pouvoir le répéter sur d'autres opérations patrimoniales qu'on aurait à mener au cours du mandat voire de l'étendre au mécénat. Ça nous paraissait dommage, c'était déjà aussi enclenché avant qu'on arrive, mais que cette Pieta puisse partir de la façade au même titre que avait été achetée en 1911 si je ne me trompe pas la niche Saint-Roch. Et on fait la même procédure en fait : on achète la niche, donc une partie de la façade, au montant que l'expert a fixé. Un temps avait été réfléchi d'acheter la maison dans son intégralité mais pour l'instant les montants souhaités ne correspondent pas aux montants possibles ou voulus par la Ville pour mettre, pour acheter cette maison. Mais il est important de sécuriser la Pieta avant que quelqu'un d'autre l'achète et la décroche de cet immeuble et surtout que ça soit inscrit par acte notarié parce que quand la maison se vendra il faut pas qu'on nous, qu'on puisse nous dire « cette Pieta elle n'a rien à faire là », non elle à faire parce qu'on possède un bout de façade, c'est un peu original mais on possède un bout de façade et surtout la Pieta qui va avec. Est-ce qu'il y a des questions particulières ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? »

Après avoir voté à main levée, le Conseil approuve à l'unanimité.

INTERCOMMUNALITE

13 ó Rapport d'activités 2019 du S.I.V.O.M du canton d'Agde.

Monsieur le Maire « Nous avons fini toute la série des demandes de subvention, donc on va passer aux questions intercommunales. Je propose à Rachel SACCUCCI de parler du rapport d'activité du S.I.V.O.M. »

Madame SACCUCCI, Adjointe au Maire déléguée à l'Administration générale « Merci. Bonsoir à tout le monde. Donc ce rapport d'activité il est pour l'année 2019 pour le canton d'Agde. Le 27 juillet dernier le Comité syndical du S.I.V.O.M. du canton d'Agde a approuvé le rapport d'activité 2019 du syndicat conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales. Ce rapport accompagné du Compte administratif doit être communiqué au Maire de chaque commune membre chaque année. Pour résumer ce rapport, donc je rappelle que le S.I.V.O.M. c'est le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple qui a été créé en 1984. 21 communes sont adhérentes, 7 agents pour le fonctionnement, 4 pour la fourrière animale, dont 4 pour la fourrière animale, c'est 433 km² de superficie et concerne 88 335 habitants. Le S.I.V.O.M. a quatre compétences : la fourrière animale située à Vias qui concerne 20 communes adhérentes, la brigade d'enlèvement des tags 14 communes adhérentes, l'extension du centre de secours d'Agde 3 communes adhérentes donc Agde, Vias et Marseillan, et une mutualisation de matériel le cinémomètre et le sonomètre 7 communes adhérentes et là Pézenas est adhérente que pour le sonomètre, le redresse poteau 5 communes adhérentes Pézenas n'est pas adhérente Agde, Bessan, Marseillan, Montagnac et Vias. En quelques chiffres pour résumer ce rapport que vous avez eu dans vos documents : pour Pézenas c'est 280 m² de tags nettoyés avec 112 interventions 27,5 journées, pour la fourrière c'est 8 captures et 6 ramassages. La participation financière de la commune c'est 22 517,93 € dont 18 506,36 € pour la fourrière et 4000,11 € pour les tags. Au global c'est 1 184 m² de tags nettoyés donc on trouve une augmentation de 23% par rapport à 2018 mais cette augmentation elle est aussi liée aux demandes des particuliers qui bénéficient d'interventions gratuites. Voilà. Je rappelle que avec le renouvellement des conseils municipaux la représentation a changé pour 2020 puisque aujourd'hui les titulaires pour Pézenas c'est Xavier MOUTOU, François CASTILLO et Georges LOPEZ et en suppléants c'est Katia CIET, Julie GARCIN-SAUDO et moi-même. Voilà, merci. Donc je propose de voter pour en prendre acte aussi. »

Monsieur le Maire « Oui il suffit de prendre acte ou je ne sais pas si il faut voter. Mais est-ce qu'il y a des questions particulières autour de ce rapport du S.I.V.O.M. On vote pas. Donc à partir du moment où il a été exposé et où il vous a été adressé, il est considéré comme acté, enfin comme vous avez pris connaissance donc pris acte de ce rapport. »

14 6 Modification du périmètre mis à disposition pour les travaux de réfection de la piscine communautaire de Pézenas

Monsieur le Maire « Donc le point suivant vous l'avez vu en présentation en préambule par la Communauté d'agglomération, c'est la modification du périmètre mis à disposition pour les travaux de réfection de la piscine communautaire de Pézenas c'est-à-dire d'intégrer ce qui était jusqu'à présent la maison du gardien dans le périmètre des travaux de la future piscine intercommunale. Je crois pas qu'il y ait de questions particulières mais s'il y en a n'hésitez pas. Donc je passe aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Après avoir voté à main levée, le Conseil approuve à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

15 6 Création de postes

Monsieur le Maire « On passe à la partie ressources humaines. Benoît BLANC est-ce que tu peux nous parler de la création de postes s'il te plaît ? »

Monsieur BLANC, Conseiller municipal de la majorité « Merci. Bonsoir à tous. Alors au 19^{ème} point il vous est proposé d'approuver la création de trois postes à 800 heures par an ce qui équivaut à des mi-temps afin de répondre rapidement à des éventuels besoins dans la filière animation et jeunesse, voilà. A ce jour nous avons des postes disponibles à temps plein, à 20h semaine mais nous n'avons pas de poste disponible sur un mi-temps. Donc pour éviter certains soucis on préfère vous proposer cette création-là. »

Monsieur le Maire, « Est-ce qu'il y a des questions particulières ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? »

Après avoir voté à main levée, le Conseil approuve à l'unanimité.

16 6 Frais de déplacement des membres du conseil municipal

Monsieur le Maire « La question suivante est les frais de déplacement des membres du conseil municipal. C'est une délibération de forme que nous avons souhaité prendre pour pas qu'il, qu'on soit obligé chaque fois de revenir devant le conseil municipal pour ce qui est des délégations et de l'exercice des délégations des élus. C'est autre chose pour le mandat spécial parce ce que s'il y avait besoin de mandats spéciaux on reviendrait effectivement le présenter en conseil municipal mais cela permettra de couvrir certains frais, je le dis d'entrée mais je l'ai déjà dit à mes collègues, avec parcimonie et vraiment si c'est obligé c'est-à-dire que on vous remboursera pas les allers-retours pour Tourbes s'il faut aller à Tourbes. Je schématise mais c'est vraiment s'il y avait des missions particulières à mener et qu'elles soient régulières et onéreuses à partir du moment où chacun, sauf ceux qui ont fait le choix inverse de la majorité, ont une indemnité, cette indemnité-là doit couvrir l'essentiel des frais sauf dépenses exceptionnelles qui devraient être prises en compte. Voilà, voilà pourquoi on l'inscrit de manière générale au conseil municipal et dès que ça sortira du cadre des délégations ou du cadre prévu il y aura évidemment un retour devant le conseil municipal pour valider des mandats dits spéciaux. Est-ce qu'il y a des questions particulières ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? »

Après avoir voté à main levée, le Conseil approuve à l'unanimité.

URBANISME ET TRAVAUX

17 - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative avec le Département à la réalisation de travaux routiers sur la voie départementale 613

Monsieur le Maire « Urbanisme et travaux, je vais lier les deux questions mais on les votera séparément. C'est des travaux qui vont être réalisés dans le cadre du projet LIDL sur l'ancienne décharge ou l'ancien skate park de la voie départementale, route départementale 613 qui ont fait l'objet, déjà voté dans ce conseil municipal, d'un PUP c'est-à-dire d'un partenariat entre LIDL et la Ville qui fait que c'est LIDL qui prend une grande partie de ces travaux à la charge mais puisque nous sommes sur une route départementale il y a des conventions à passer avec le Département, une première qui nous amène à être le maître d'ouvrage pour ces travaux là puisque c'est nous qui en faisons la demande c'est pas, le Département sera associé mais ne portera pas en direct et la seconde qui est elle du fonctionnement qui sera l'entretien des parties annexes de la voie départementale c'est-à-dire les pistes cyclables ou espaces piétons qui seront créés par les travaux. Je crois qu'il y avait peut-être un plan qui pouvait être projeté si jamais, puisque tout le monde n'était pas dans le conseil municipal jusqu'à présent, si, si vous voulez voir non pas, non pas le magasin mais les différentes emprises, si vous le souhaitez on fera revenir LIDL mais ça c'est pas, mais les différentes emprises des travaux pour que ça puisse être plus clair. »

Monsieur le Maire « Le micro. »

Madame MARAVAL, Directrice des Services Techniques de la Ville « Là oui c'est mieux. »

Monsieur le Maire « Super. »

Madame MARAVAL « Donc le plan simplement de la Ville pour localiser un petit peu les emprises, donc c'est de ville ici, LIDL actuellement se situe là sur l'avenue de Verdun, nous avons ici la distillerie, le tènement futur est ici donc sur l'ancienne décharge. Un plan un peu plus resserré pour montrer la parcelle prise en compte et pour terminer la zone de travaux donc avec la voie qui va du rond-point d'E.Leclerc au croisement ici avec ALDI et la Z.A.C. zone d'activités des Aires. Donc dans les précédentes présentations on avait vu qu'il y avait trois zones, donc la première, périmètre bleu, qui permettait de créer l'accès proprement dit au magasin, la seconde qui permettait de gérer les problèmes aujourd'hui d'insécurité, mais demain de surcroît avec l'arrivée du magasin et du trafic supplémentaire, de ce carrefour où je le rappelle on n'a normalement pas le droit de tourner à gauche aujourd'hui déjà, donc là il y aura un aménagement avec des passages piétons, un plateau surélevé qui permettra de gérer la sécurité à ce niveau-là. Les travaux comprennent aussi ici un cheminement piéton qui permet effectivement de desservir toute la zone et peut-être bien sûr de continuer au-delà dans un second temps. Et le traitement aussi du chemin piéton en pied de talus puisque là on a un talus important. Là nous avons la Calandreta et ici dans les diverses présentations vous avez vu l'espace écologique qui sera mis à disposition des enfants de la Calandreta. »

Monsieur le Maire « Des enfants de la Ville pas uniquement de la Calandreta. »

Madame MARAVAL « Non pardon de la Ville mais je dis de la Calandreta parce qu'effectivement c'est l'école qui est la plus proche mais c'est pour tous les enfants bien sûr qui pourront profiter de cet espace. Voilà sur le, la

localisation des futurs travaux. Et donc effectivement la convention porte sur cette voie et donc les accotements ici avec la piste. »

Monsieur le Maire « Est-ce qu'il y a des questions particulières ? Donc je vous propose de passer aux voix la convention qui est au point 17 qui est celle qui nous rend, qui nous délègue la maîtrise d'ouvrage du projet. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Après avoir voté à main levée, le Conseil approuve à l'unanimité.

18 - Convention d'entretien du domaine public départemental RD 613 suite au transfert de la maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation de travaux routiers sur le route départementale 613

Monsieur le Maire « Je vous propose de passer aux voix la question 18 qui est la convention qui délègue la gestion de ces à-côtés. Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Après avoir voté à main levée, le Conseil approuve à l'unanimité.

AFFAIRES SCOLAIRES & PÉRISCOLAIRE

19 & Règlement des Accueil de Loisirs Périscolaires (A.L.P), Extrascolaires (ALSH) et séjours

Monsieur le Maire « Nous passons aux affaires scolaires et périscolaires, je propose à Aurélie MIALON de présenter la question. »

Madame MIALON, Adjointe au Maire déléguée aux Affaires scolaires « Merci. Alors il est proposé au Conseil municipal d'approuver le nouveau règlement des Accueils de Loisirs Périscolaires, Extrascolaires et séjours. Ce règlement a été modifié afin qu'il soit le plus complet et le plus explicite possible, simplification afin d'augmenter la compréhension et les démarches des familles, documents nécessaires pour valider l'inscription. Il y a eu des précisions sur les reports de présences notamment pour des enfants qui ont des P.A.I. avec des intolérances ou des allergies, et pour la possession des objets connectés, pour les portables. Est joint également à ce règlement le dossier d'inscription fourni en papier ou via le portail famille de la Ville à chaque famille. Si vous avez des questions. A savoir que le règlement va être tout au long de l'année enrichi pour pouvoir travailler correctement avec les familles et avoir un règlement plus clair. Ça sera pour l'année prochaine. Voilà. »

Monsieur le Maire « Est-ce qu'il y a des observations ou des questions particulières sur ce point-là ? Je vous propose donc de le passer aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Après avoir voté à main levée, le Conseil approuve à l'unanimité.

PARTENARIAT CULTUREL

20 & Convention avec Radio Pays d'Hérault Sud en faveur de la saison culturelle du Théâtre de Pézenas 21 & Convention avec le Syndicat du terroir de Pézenas en faveur de la saison culturelle du Théâtre de Pézenas

Monsieur le Maire « Nous passons donc au partenariat culturel les points 20 et 21. Je propose à Robert VIVARES de les présenter. »

Monsieur VIVARES « Volontiers. Donc le premier concerne une convention avec Radio Pays d'Hérault Sud en faveur de la saison culturelle du Théâtre de Pézenas. Donc il est proposé au conseil de valider une convention qui est destinée à régir de la manière la plus complète possible la relation de partenariat conclue entre Radio Pays d'Hérault Sud et le Théâtre de Pézenas pour la saison culturelle 2020-2021. Je ne sais pas si vous souhaitez que je fasse la lecture de la convention que vous avez eu ou si tout le monde en a pris connaissance. Tout le monde en avait pris connaissance ? Voilà donc sachant que c'est une convention qui est renouvelée, qui existait déjà entre la Ville et Radio Pays d'Hérault, et RPH Sud. Est-ce que j'enchaîne et on fera un vote séparé, oui ? S'il n'y a pas d'autre question. La convention concernant donc le Syndicat du Terroir de Pézenas en faveur de la saison culturelle du Théâtre de Pézenas. C'est également une convention donc qui avait vu le jour sur les exercices précédents, donc

de la même façon il est proposé au conseil de valider une convention destinée à régir de la manière la plus complète possible la relation de partenariat conclue entre le Syndicat du Terroir de Pézenas et le Théâtre de Pézenas pour la saison culturelle. De la même façon je peux faire la lecture mais je pense que vous en avez pris connaissance, oui ? Voilà, donc s'il n'y a pas de question. »

Monsieur le Maire « Il n'y a pas de question ou d'observation particulière donc je propose de passer ces deux conventions. Alors on va le faire séparément pour pas qu'il y ait de problème aux voix. Pour le point 20 qui est la convention avec Radio Pays d'Hérault. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Pour le point 21 qui est la convention avec le Syndicat du Terroir de Pézenas en faveur de la saison culturelle du Théâtre. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? »

Après avoir voté à main levée, le Conseil approuve à l'unanimité.

ÉLECTRICITÉ

22 ó Changement d'actionnaire au sein du contrat de partenariat public-privé d'éclairage public

Monsieur le Maire « Pour le point suivant, en tout cas groupe de questions suivantes électricité, c'est drôle comme chapitre, à tous les étages j'espère, c'est un ajustement dans le contrat de partenariat privé public qui lie la Ville pour l'éclairage public. C'est un changement d'actionnaire qui nous est mentionné par la société donc il s'agit dans ce contrat-là pour nous de remplacer la SE SANCHIZ par la SN SANCHIZ. C'est quelque chose de toute façon qui de fait s'impose à nous mais s'il y a des questions ou des observations nous pouvons y répondre. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? »

Après avoir voté à main levée, le Conseil approuve à l'unanimité.

INSTITUTIONS POLITIQUES

23 ó Désignation du représentant au Conseil de surveillance de l'Hôpital local

Monsieur le Maire « Institutions politiques pour le groupe suivant. Désignation dans le point 23 d'un représentant au Conseil de surveillance de l'Hôpital. Il se trouve qu'il y avait une erreur matérielle dans la délibération qui avait été proposée au conseil municipal précédent, celui du 17 juillet, que nous ne pouvons désigner qu'une personne à l'Hôpital, enfin siégeant à l'Hôpital au Conseil de surveillance de l'Hôpital, qui se trouve que je vous propose que ça soit le Maire qui y soit en précisant qu'une seconde personne de Pézenas y siègera puisque la Communauté d'agglomération a mandaté Jean-Marie BOUSQUET pour cela. C'était la confusion qu'il y avait pu avoir sur le fait qu'il y ait deux personnes de Pézenas mais que les deux étaient pas nommées par la même instance. Est-ce qu'il y a des questions particulières ou des observations ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? »

Après avoir voté à main levée, le Conseil approuve à l'unanimité.

24 - Commission locale des impôts directs

Monsieur le Maire « La Commission locale des impôts directs, vous avez la présentation qui est faite de cette commission par les textes, vous préciser que nous avons fait le choix cette année de faire un appel public à candidature via le site de la Ville, les réseaux sociaux et la presse, plutôt que de la constituer uniquement par nos propres moyens ou nos propres connaissances. Ce qui conduit aux listes qui vous ont, qui vous ont été déposées de seize noms de titulaires et de seize noms de suppléants, dans lequel la Direction des finances publiques tirera au sort huit titulaires et huit suppléants. Puisque vous les avez je vous propose de pas les lire mais vous constaterez voilà que, il y a des anciens élus qui siègent ou des personnes qui n'étaient pas forcément dans la majorité municipale ou des soutiens de la majorité municipale, et ça nous paraissait une première tentative pour constituer des commissions que de passer par le tirage, pas le tirage au sort mais au moins l'appel à candidature sachant que ça a été poussif, je le dis aussi pour la fin, mais c'est peut-être la nature de la commission en elle-même qui était peut-être floue et pas attractif mais elle est composée ainsi et plutôt bien composée puisqu'on y trouve plusieurs types de professions ou d'activités ou de personnes, donc elle paraît cohérente vis-à-vis de la sociologie de la Ville et du travail qu'elle aura à mener une à deux fois par an. Est-ce qu'il y a des observations particulières ? »

Monsieur CAUSSE « Juste que la commission veille à ce que les impôts augmentent pas quoi. »

Monsieur le Maire « C'est pas elle qui le décide, ce sera ce conseil municipal qui le décidera. Elle va travailler sur les bases et sur la réalité des bases des impôts, donc nous serons co-responsables de l'augmentation ou non des, des taux. Elle ne, elle ne joue pas sur les, sur les taux. C'est une commission qui se crée avec chaque conseils municipaux de chaque ville de France, c'est pas, c'est pas, pas une volonté, c'est juste la manière de la composer qui a été une volonté de l'équipe. Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? »

Après avoir voté à main levée, le Conseil approuve à l'unanimité.

25 6 Désignation d'un administrateur à la S.E.M.O.P. Saint-Christol

Monsieur le Maire « Dernier point de cette série et du conseil municipal avant le tableau des décisions et les questions diverses. On est toujours dans le cycle de nomination, de remplacement en tout cas de personnalités du conseil par d'autres pour acter le changement de conseil municipal. Là c'est la désignation d'un administrateur à la SEMOP Saint-Christol sachant que le Maire en est président et qu'il siège de droit. J'ai proposé, je vous propose que ce soit René VERDEIL par rapport à sa délégation aux affaires juridiques et financières, qu'il puisse siéger dans ce qui est un suivi de la SEMOP, qui n'est pas en tant que telle l'organe de fait où on débattrait du projet, ou en tout cas pour ce qui est du projet et du fond du projet nous reviendrons vers le conseil municipal quand il y aura des avancées ou des débats à avoir. Est-ce qu'il y a des observations particulières ou des questions ? Je propose de passer aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? »

Après avoir voté à main levée, le Conseil approuve à l'unanimité.

TABLEAU DES DECISIONS

Monsieur le Maire « Vous avez dû voir le tableau des décisions, je sais pas s'il appelle à des observations particulières. Juste vous indiquer une coquille dedans, plutôt à la faveur de la commune c'est le prix de l'audit commandé par, avec, par notre arrivée conformément à un engagement électoral il n'est pas de 30 000 € mais de 3 000 € et qu'on a, avant de mandater une société privée pour cela, exploré toutes les pistes d'audit public ou par des instances publiques possibles, notamment la Chambre Régionale des Comptes, et qu'elles ne permettaient dans la temporalité souhaitée, c'est-à-dire celle du début de mandat, d'avoir une vision rétrospective des finances et prospective des finances aussi. Ce qui n'empêchera pas à ces solutions publiques de venir à un moment ou à un autre si elles le souhaitent mais après c'est leur droit de se saisir, on les a demandées mais elles l'auraient fait peut-être en 2021, donc ça, c'était pas judicieux, il fallait passer par un cabinet privé qui travaille, qui avait déjà un peu travaillé pour la Ville sous, à des moments précédents mais c'est une coquille nous sommes sur 3 000 €, 30 000 € on aurait cherché peut-être une autre solution, sûrement une autre solution mais je ne doutais pas que vous ayez vu ce point là dans le tableau des décisions. Est-ce qu'il y a des questions particulières sur ce tableau des décisions ou des questions diverses à soulever ? Nous nous retrouverons probablement en conseil municipal le 19 novembre à 18 heures. C'est la date que nous avons arrêtée pour l'instant, nous vous le confirmerons en temps et en heure mais vous pouvez la noter, nous allons essayer de la tenir. Je vous remercie et je vous souhaite une bonne soirée. A bientôt. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 Heures 28.